

Le Directeur Général,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 5311-1, L 5311-1 et L 5321-2,

Vu la délibération n° 2013-20 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget primitif 2014,

Vu la délibération n° 2012-07 du Conseil d'administration relative aux seuils de présentation au Conseil d'administration des contrats, marchés et conventions et autorisations du Directeur général,

Vu les crédits autorisés au titre de l'année 2014 sur le compte 657 "Subventions appels à projet",

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Les projets détaillés en annexe, ont été retenus par l'ANSM pour financement, dans le cadre de la campagne 2014 « Appels à projet associations ».

**ARTICLE 2** : Le Directeur de l'Administration et des Finances est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis le 26/11/14  
En un exemplaire original

Dominique MARTIN  
Directeur Général Dominique MARTIN

Directeur général

## Appel à projets associations édition 2014 – liste des projets retenus

Titre du projet	Établissement bénéficiaire	Financement ANSM
Information des patients soignés par le Baclofène dans l'alcool-dépendance – Guide des bonnes pratiques relatives à la prévention et à la gestion des effets indésirables	Baclofène	15 300 €
Mise en place d'un dispositif d'auto-évaluation patient des troubles comportementaux induits par les médicaments antiparkinsoniens	France Parkinson	20 000 €
Prévention et éducation à la santé des femmes vivant avec le VIH/SIDA	IKAMBERE – La maison accueillante	20 000 €
Informers les adultes guéris d'un cancer pédiatrique des conséquences des traitements reçus dans l'enfance pour améliorer leur prise en charge	ISIS	20 000 €
Traduction de notices de médicaments en LSF	Urapeda	40 000 €
Enquête sur l'observance des traitements inhalés en lien avec leurs effets secondaires chez les adolescents et les adultes atteints de mucoviscidose	Vaincre la mucoviscidose	30 000 €
Réalisation d'une brochure à destination des patients avant implantation d'un défibrillateur automatique implantable	Ligue contre la cardiomyopathie	20 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>165 300 €</b>